

## Annex 2.

# Termes de Référence (TdR)

## Groupe de Coordination des Analyses de Protection (GCAP) du Cluster Protection

### 1. Contexte et justification du GCAP

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et le Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC) réalisaient le Monitoring de Protection de façon indépendante au Burkina Faso jusqu'en 2020. Depuis la mise en œuvre du Projet 21 dans dix (10) régions, particulièrement affectées par les déplacements internes. Le Monitoring de Protection (Projet 21) implique la collecte continue, la vérification et l'analyse de l'information dans les zones touchées par la crise de Protection afin d'identifier les violations des droits de l'homme et les risques de violations auxquels les populations civiles sont exposées, ainsi que l'état global du contexte de la protection. Le Monitoring de Protection (Projet 21) permet d'apporter une assistance d'urgence aux personnes à besoin spécifiques (PBS) identifiés et/ou de les référer aux organisations, institutions et services adéquats pour assurer la réponse à plus long terme.

Un mécanisme cohérent et harmonisé de Monitoring de Protection (Projet 21) est nécessaire pour collecter et disséminer des informations factuelles indispensables à une programmation réfléchie, liée aux besoins ; mais également à l'élaboration d'un plaidoyer basé sur des faits tangibles et des analyses solides tenant également compte des causes profondes du conflit armé, pour mobiliser des ressources, favoriser la prise de décisions interagence et opérationnaliser le Nexus Humanitaire-Développement-Paix (Nexus HDP).

*GCAP ; Héritage du GTMP ; Sert également de mécanisme de coordination*

## 2. Objectifs du groupe du GCAP

Objectif général	Catégories d'objectifs spécifiques	Objectifs spécifiques	Résultats/Livrables
	<b>Analyse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Améliorer</b> l'analyse de Protection réalisée par le Cluster Protection, en suivant les orientations du Global Protection Cluster ;</li> <li>• <b>Élaborer et mettre à jour</b> le Cadre d'Analyse de Protection (CAP) du Cluster Protection, notamment en vue de l'appui à la rédaction des PAU ;</li> <li>• <b>Contribuer</b> à l'identification des priorités de plaidoyer du Cluster Protection, sur la base des analyses élaborées ;</li> <li>• <b>Contribuer</b> aux réflexions sur l'accès humanitaire, en collaborant notamment avec le Groupe de Travail Accès (GTA).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Une analyse conjointe est produite de manière mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle pour informer le Cluster Protection ;</i></li> <li>• <i>Un Cadre d'Analyse de Protection (CAP) national est élaboré et mis à jour selon les besoins ;</i></li> <li>• <i>Des priorités de plaidoyer sont identifiées et proposées au Cluster Protection chaque trimestre ;</i></li> <li>• <i>Les Membres participent aux réunions et travaux du Groupe de Travail Accès (GTA).</i></li> </ul>
<i>Sous l'égide du Cluster Protection, élaborer une analyse conjointe de l'environnement de Protection des populations civiles affectées par le conflit.</i>	<b>Harmonisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Comparer et harmoniser</b> l'ensemble des outils de collecte de données utilisés par les différents partenaires du Monitoring de Protection (Projet 21) ;</li> <li>• <b>Établir</b> un protocole de Monitoring à distance recensant les meilleures pratiques à mettre en œuvre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les outils de collecte de données (hors questionnaires ménages et informateurs clefs P21) sont harmonisés ;</i></li> <li>• <i>Un formulaire de cartographie des services inter-Agence est élaboré et mis à jour selon les besoins ;</i></li> <li>• <i>Une fiche de référencement inter-Agence est élaborée et mise à jour selon les besoins ;</i></li> <li>• <i>Un protocole de Monitoring à distance recensant les meilleures pratiques est élaboré et mis à jour selon les besoins.</i></li> </ul>
	<b>Renforcement de capacités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcer</b> les capacités des participants à contribuer à l'analyse collective de Protection.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Les capacités des participants à contribuer à l'analyse collective de Protection sont renforcées, selon les besoins identifiés.</i></li> </ul>

Objectif général	Catégories d'objectifs spécifiques	Objectifs spécifiques	Résultats/Livrables
	<p><b>Coordination</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Établir</b> des processus de partage de données entre tous les acteurs de collecte de données de Protection ;</li> <li>• <b>Assurer</b> une répartition géographique claire et respectée des zones à couvrir par les différents partenaires du Monitoring de Protection (Projet 21) (<i>moniteurs, assistants, volontaires, comités de Protection, points focaux communautaires, etc.</i>) ;</li> <li>• <b>Harmoniser</b> les pratiques et approches régissant la mise en place et la mobilisation d'acteurs communautaires dans le dispositif de Monitoring ;</li> <li>• <b>Suivre</b> les recommandations émises par le GCAP au Cluster Protection, et aux autres fora de coordination humanitaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Un protocole collectif de partage de données est établi et mis à jour selon les besoins ;</i></li> <li>• <i>Une cartographie claire présentant la répartition des zones à couvrir par chaque partenaire de Monitoring est établie, et mise à jour selon les besoins (moniteurs, assistants, volontaires, comités de Protection, points focaux communautaires, etc.) ;</i></li> <li>• <i>Une approche harmonisée de la mise en place et de la mobilisation d'acteurs communautaires dans le dispositif de Monitoring est élaborée, et mise à jour selon les besoins ;</i></li> <li>• <i>Une coordination et une complémentarité entre les acteurs du monitoring de protection et ceux du RRM (partenaires de veille humanitaire et de réponse rapide) sont assurées ;</i></li> <li>• <i>Un suivi des recommandations formulées à l'endroit du Cluster Protection et d'autres fora de coordination humanitaire est réalisé.</i></li> </ul>
	<p><b>Dissémination</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Fournir</b> des analyses au Cluster Protection pour dissémination auprès des autres Clusters, de l'inter-Cluster (iCCG), de l'équipe humanitaire pays (EHP), ainsi que de tout autre forum ou partie prenante pertinente.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Des présentations PowerPoint, documents narratifs, etc., sont fournis au Cluster Protection pour dissémination auprès des autres Clusters, de l'inter-Cluster (iCCG), de l'équipe humanitaire pays (EHP), ainsi que de tout autre forum ou partie prenante pertinente.</i></li> </ul>



### 3. Organisation et composition du GCAP

Le GCAP est co-coordonné par le HCR et DRC. Le GCAP est composé des parties prenantes suivantes :

- ACD-CN ;
- ADIJR ;
- AEJTB ;
- AJBF ;
- AMDESSO ;
- AoR Logement, Terres et Biens (IM) ;
- AoR Lutte antimines (IM) ;
- AoR Protection de l'enfance (IM) ;
- AoR Violence Basée sur le Genre (IM) ;
- APPEN ;
- ASA ;
- ATL ;
- CIAUD ;
- CILDES ;
- Cluster Protection ;
- CNDH ;
- DJAM-WELI ;
- FEELEN ;
- GCORR ;
- GTS (Grounds Truth Solutions) ;
- INTERSOS ;
- IRC ;
- MBDHP ;
- MUNYU ;
- NRC ;
- OCHA ;
- OHCHR ;
- OIM ;
- PAM ;
- REACH ;
- SALAKI ;
- SUUKABE GINA ;
- Terres des Hommes ;
- UNFPA ;
- UNICEF ;
- UNIJED/Afrique ;
- WEND-YAM ;
- WeWorld – GVC Onlus.

La liste des participants reste ouverte aux éventuelles organisations intéressées, sous réserve de l'approbation du Cluster Protection.

En tant que co-coordonnateurs du GCAP, DRC et le HCR ont les responsabilités suivantes :

- Organiser et animer les réunions de manière mensuelle ;
- Organiser des réunions extraordinaires en cas de besoin ;
- Rédiger et diffuser les compte-rendu pertinents aux Membres et au Cluster Protection ;
- Suivre les recommandations issues des analyses ;
- Suivre l'atteinte des résultats définis.

